



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

DÉCLARATION

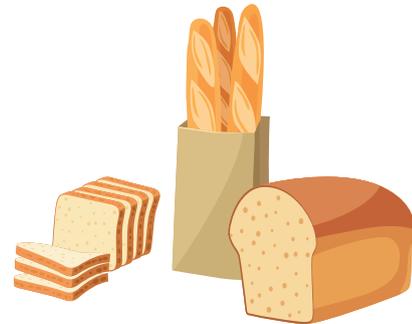
CONFORTER LE DISPOSITIF PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) ET SON RÉSEAU NATIONAL COMME LEVIER DE LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les crises à répétition auxquelles sont confrontés les territoires appellent à une prise de conscience urgente sur la manière dont nous organisons et orientons notre système alimentaire. Le dispositif Projet alimentaire territorial (PAT), issu de la loi d'avenir d'octobre 2014, constitue à ce titre le principal outil de la territorialisation de la politique alimentaire interministérielle instaurée en juin 2010. Largement adopté par les collectivités et leurs partenaires, le PAT, issu d'une démarche volontaire, est "élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs". Identifié comme un levier important lors des Etats généraux de l'alimentation, il a su démontrer son efficacité dans les moments d'urgence comme lors des confinements imposés par la crise sanitaire et plus récemment par la guerre en Ukraine qui fragilise les filières dépendantes d'approvisionnements étrangers. Au-delà des chocs ponctuels, ce dispositif est également pertinent dans une perspective plus globale de résilience alimentaire des territoires.

Au 1er mars 2022, ce sont 395 PAT qui sont identifiés par l'Observatoire national des PAT (OnPAT) du Réseau national des PAT (RnPAT), dont 355 labellisés par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ils sont présents dans la quasi-totalité des départements et portés par des organismes divers : très majoritairement par des collectivités et des intercommunalités, mais aussi par des territoires de projet (Pays, PETR, PNR), des chambres d'agriculture ou encore des associations. Cet engouement pour le dispositif tient à sa capacité à aborder l'ensemble des enjeux agricoles et alimentaires contemporains.

Le PAT est un outil de développement économique des territoires par la structuration des économies agricole et alimentaire locales au travers de la création de **filiales territoriales à forte valeur ajoutée** répartie équitablement tout au long de la chaîne alimentaire,

génératrices d'emplois directs et indirects, structurées par la relocalisation d'outils de transformation et par la création de nouveaux débouchés pour les producteurs, transformateurs et artisans au sein du bassin de consommation.



Le PAT permet également l'émergence ou la démultiplication de **modèles économiques innovants** par des collaborations d'acteurs inédites répondant ainsi à la demande croissante des consommateurs pour davantage de produits locaux issus d'une agriculture respectueuse des hommes, des sols et de la biodiversité.

Par la mise en valeur des **savoir-faire et spécificités gastronomiques locales**, le PAT permet l'attractivité et le rayonnement des territoires, participant ainsi à leur dynamisme économique.

Le PAT structure et fait émerger des initiatives de **lutte contre la précarité alimentaire et l'accès de tous à une alimentation de qualité**. En permettant à la fois la construction de dispositifs d'aide d'urgence en cas de crise violente et ponctuelle comme lors du confinement généralisé suite à la crise sanitaire de la covid-19. Mais également pour faire face aux causes structurelles d'une absence d'accès à une alimentation de qualité en mettant les publics fragiles en capacité de faire des choix alimentaires, et non simplement de bénéficier d'une aide alimentaire.



Le PAT contribue à la **lutte contre le réchauffement climatique** par la structuration de filières moins émettrices de CO2 car moins consommatrices d'énergies fossiles. Réduisant par là notre dépendance aux approvisionnements étrangers et la fragilisation économique de nombreuses exploitations et maillons intermédiaires de la chaîne alimentaire. Les tensions sur l'approvisionnement énergétique induites par la guerre en Ukraine et la fragilisation de certaines filières mondialisées en sont le dernier exemple.

Le PAT contribue à **l'amélioration de la biodiversité** dans les territoires par un soutien aux pratiques agricoles favorables à la réduction des intrants permet de répondre aux ambitions à la fois nationales et européennes de verdissement de l'agriculture.

Le PAT est un outil privilégié pour revisiter **l'organisation du territoire**. Il permet une réflexion stratégique cohérente et globale sur les espaces agricoles (leur protection, leur gestion et leur localisation), sur la coopération entre territoires, mais aussi sur l'implantation des équipements de la filière alimentaire (équipements de stockage, de transport, de transformation...). Cette réflexion peut désormais se faire en incluant de nombreux acteurs économiques, de l'environnement et de la société civile insuffisamment présents dans la construction de la vision stratégique et planificatrice du territoire.

Le PAT concourt à **l'amélioration nutritionnelle des aliments** et à une sensibilisation de nombreux publics aux vertus du bien manger en vue d'accélérer la nécessaire évolution de nos **comportements alimentaires**.

La gouvernance du PAT, dans sa forme la plus élargie, encourage une **implication des habitants** dans la construction et la mise en œuvre des politiques alimentaires locales, faisant d'eux des acteurs de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires. Il permet également de soutenir, coordonner ou faire émerger des initiatives citoyennes qui permettent aux habitants d'agir sur leur alimentation. Il permet le rapprochement entre production et consommation en vue de répondre à une demande croissante de transparence des processus de production des denrées alimentaires,

ce que toutes les filières ne permettent pas aujourd'hui. Il nous faut rester lucide sur la capacité du seul dispositif à répondre à l'ensemble des enjeux auxquels nous faisons face.

Malgré les nombreuses initiatives observées, des efforts sont encore à réaliser dans ces différents domaines. Il s'agit en effet de consolider davantage les nouveaux modèles économiques identifiés de manière à ce qu'ils soient viables sur le long terme et de progresser en matière de décarbonisation de certaines filières alimentaires, ou de diminution de leur dépendance aux intrants.

Le constat alarmant du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) doit être entendu.

De même, il existe encore aujourd'hui un nombre trop important de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, généralement les mêmes que celles qui souffrent des conséquences d'une mauvaise alimentation.

De très larges gammes de produits alimentaires servis dans les commerces et la restauration présentent des qualités nutritionnelles faibles et des efforts restent à accomplir en termes de sensibilisation et d'éducation des citoyens.

De nombreuses avancées sont encore à accomplir avant d'atteindre une vraie forme de démocratie alimentaire permettant l'expression de la citoyenneté au-delà de l'acte de consommation.





Enfin, de nombreux défis restent à relever pour affirmer et articuler le dispositif PAT aux autres dispositifs de gestion du territoire, qu'ils soient stratégiques ou réglementaires, mais également pour répondre aux ambitions désormais inscrites dans la loi Climat en matière de zéro artificialisation nette.

C'est pourquoi il est indispensable :

- De poursuivre et d'accroître les efforts déployés en matière de financement du dispositif PAT, y compris en termes d'animation, et qu'il devienne le principal canal d'investissement des initiatives alimentaires locales.
- De multiplier les espaces d'échanges entre l'ensemble des acteurs de l'alimentation et tous les niveaux institutionnels pour améliorer le dispositif PAT, partager des outils et des bonnes pratiques.
- De prendre en compte les ambitions et réalisations développées à l'échelle locale par les PAT dans la construction des politiques agricoles et alimentaires à toutes les échelles
- D'articuler le PAT avec les documents cadres (Plan Local d'Urbanisme, stratégies de développement économique, Plans Climat Air Energie Territoriaux notamment).
- De consolider l'observation de la dynamique des PAT, sa caractérisation et la mesure de ses effets sur les territoires de manière à appuyer les porteurs et objectiver les politiques publiques.
- D'accentuer les collaborations avec l'ensemble des acteurs économiques privés, impliqués ou susceptibles de l'être, et renforcer leur engagement à contribuer à l'atteinte des objectifs portés en matière de résilience alimentaire.
- D'intensifier les collaborations entre parties prenantes de PAT et les agences nationales comme l'ADEME afin de soutenir et construire les actions dans la durée.
- De créer des ponts avec le monde de la recherche et de l'enseignement pour accélérer l'état des connaissances et alimenter les formations, initiales ou continues, en matière d'alimentation durable.

Nous, membres du RnPAT, sommes convaincus que c'est par la consolidation du dispositif et sa mise en réseau, l'échange et la mise en débat d'idées de tous horizons que nous avancerons vers une transition agricole et alimentaire structurelle, partagée et inclusive. Cette tribune alimentera le forum annuel du RnPAT du 23 mai 2022 et fera l'objet d'une deuxième édition enrichie d'exemples concrets pour illustrer les effets du dispositif.



Depuis 2015, le RnPAT, dont Terres en villes est le chef de file, en copilotage avec l'APCA, vise à mettre en réseau tous les acteurs de l'alimentation durable pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des PAT dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées.

Pour cela, RnPAT multiplie les échanges, capitalise les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques et contribue à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes.

Le réseau compte actuellement 181 organismes répartis en quatre catégories : l'Etat et les collectivités (118 membres), les acteurs économiques (38 membres), les acteurs de la société civile (13 membres) et les acteurs de l'enseignement et de la recherche (12 membres).